

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE
DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION
DE LA WILAYA DE BORDJ. BOU.ARRERIDJ

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire CORRIGE

Conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la direction de la santé et de la population de la wilaya de Bordj- Bou Arreridj (Code fiscal N° 099734019001035),

informe tous les soumissionnaires que le projet portant :

Réalisation d'une salle de soin + logement de fonction à la zone de Lachbour 01

Dont l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales publié Dans les quotidiens suivants :

- **EN ARABE :** AKHBAR EL WATANE du : 02/07/2026
- **EN FRANÇAIS :** EL NASR du : 06/07/2026
- **BOMOP**

Et après évaluation des offres du projet sus indiqué par la commission compétente en sa séance du 20/07/2026, le marché a été attribué provisoirement Comme suit :

PROJET	ENTRPRISES	DELAIS	MONTANT-DA-	NOTE	Code fiscal
Réalisation d'une salle de soin + logement de fonction à la zone de Lachbour 01	ETP FARES CHIKH	06 mois	26.995.981.13 DA	27 pts	185340100565169

Choix de l'attributaire du marché : qualifié techniquement et présenté l'offre la moins disante

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Bordj Bou Arreridj dans un délai de (10) Jours à compter de la date de la première parution du présent avis.

Les autres soumissionnaires intéressés sont invités à se rapprocher des services de la Direction de la santé et de la population au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.